

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.12.262

**Mise à disposition
d'un composteur
individuel de jardin :
tarifs 2009**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Didier TERRADE, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET

Excusé(s) :

Catherine DESCHAMPS

Excusé(s) représenté(s) :

Michel BRONCY par Maurice HARDY, Fabienne GODICHAUD par Didier TERRADE

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS	Rapporteur : Monsieur DOLIMONT
----------------------------------	---------------------------------------

MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL DE JARDIN : TARIFS 2009
--

La délibération n°31 du 25 janvier 2002 a fixé le tarif de mise à disposition d'un composteur individuel de jardin et de ses accessoires à 20 €.

En 2008, le coût d'achat est de 44 € TTC pour la ComAGA.

Compte tenu des aides apportées à ce programme et de l'importance de ce projet pour la gestion des déchets ménagers sur l'agglomération, il est proposé de reconduire le tarif de 20 € pour l'année 2009.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie - construction du 25 novembre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 10 décembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER à compter du 1^{er} janvier 2009, la reconduction du tarif 2008 pour l'année 2009 de mise à disposition de composteurs individuels, soit 20 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
24 décembre 2008	26 décembre 2008